

Statuts et règlements du Centr'ERE

*Centre de recherche en éducation et formation
relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté*

Modifiés lors de l'Assemblée générale du 19 septembre 2014

Nom

Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté
Désignation abrégée : Centr'ERE

Type de Centre

Centre institutionnel de type « site »

Mission du Centre

Le Centr'ERE a pour mission de contribuer au développement d'une société qui s'engage à améliorer le réseau des relations entre les personnes, les groupes sociaux et l'environnement, en dynamisant le champ de recherche en éducation relative à l'environnement, tant dans les milieux d'éducation formelle que dans les contextes d'éducation non formelle et d'apprentissage informel. En particulier, répondant au contexte de la mouvance sociétale contemporaine où la société civile est appelée à jouer un rôle majeur dans les décisions politiques, le Centr'ERE souhaite porter attention à la dimension écocitoyenne du rapport à l'environnement. C'est par les activités intégrées de recherche, de formation et d'action sociale conduites par ses membres que le Centre entend rencontrer sa mission.

Objectifs du Centre

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Dynamiser et enrichir le champ de recherche en éducation relative à l'environnement, plus spécifiquement à l'écocitoyenneté, répondant ainsi à un besoin social grandissant.
- Favoriser la co-formation continue des chercheurs (dont des étudiants) et autres acteurs partenaires.
- Structurer et consolider un réseau partenarial de recherche et d'action éducative en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté.
- Proposer des fondements, des contenus, des approches et des stratégies visant l'amélioration ou le développement de programmes de formation des éducateurs (enseignants et autres) et de programmes d'éducation des différents publics en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté.
- Plus globalement, contribuer via la recherche au développement d'une culture d'engagement et de démocratie participative au sein de notre société.

Catégories de membres

Le Centre rassemble diverses catégories de membres (Tableau 1) : des chercheurs réguliers, des chercheurs associés, des partenaires majeurs, des partenaires associés, des étudiants, du personnel, des membres émérites, des chercheurs postdoctoraux, des chercheurs invités ainsi que les « Amis du Centr'ERE ».

Le nombre minimal de membres professeurs réguliers à l'UQAM est six (6) et leur provenance de plus d'un département est souhaitée.

Tout membre qui remet sa démission par écrit à la direction du Centre, ou qui ne remplit pas les obligations stipulés, ou qui ne répond plus aux critères d'accréditation, cesse de faire partie du Centre.

Tout membre qui a un comportement n'étant pas conforme à l'éthique de la recherche universitaire pourrait voir son accréditation annulée.

Structure de gestion

La structure organisationnelle (figure ci-jointe) comprend une Assemblée générale des membres, un Comité de direction élu par l'Assemblée générale, un Conseil exécutif élu par le Comité de direction, des comités de travail ainsi qu'une équipe du personnel supervisée par la Direction du Centre.

1.1 Assemblée générale annuelle des membres

6.1.1 Composition : L'assemblée générale annuelle des membres réunit tous les membres chercheurs réguliers et associés, les membres partenaires majeurs et associés, les membres étudiants ainsi que les membres du personnel régulier.

6.1.2 Mandat :

- a) Adopter la programmation scientifique du Centre.
- b) Approuver le rapport annuel des différents comités et de la coordination du Centre.
- c) Adopter les prévisions budgétaires.
- d) Entériner les décisions du comité de direction et du comité exécutif.
- e) Entériner la nomination des nouveaux chercheurs réguliers et associés du Centre ainsi que celle des partenaires majeurs et associés.

6.1.3 Fonctionnement :

- a) L'assemblée générale se tiendra une fois par année dans les quatre mois qui suivent l'exercice financier (entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre).
- b) Si les circonstances l'exigent, le directeur du Centre peut convoquer une assemblée générale exceptionnelle.

- c) Les décisions de l'assemblée générale des membres sont prises à la majorité simple des membres présents. Les résultats des votes sont pondérés comme suit :
- chercheur régulier : un membre, un vote;
 - chercheur associé : un membre, un tiers d'un vote;
 - partenaire majeur : un membre, un vote;
 - partenaire associé : un membre, un tiers d'un vote;
 - étudiant : un membre, un tiers d'un vote.
 - Personnel : un membre, un tiers d'un vote
- d) Le tiers des membres chercheurs réguliers et partenaires majeurs constitue le quorum.

Les membres chercheurs émérites, postdoctoraux, invités ainsi que les « Amis du Centr'ERE » n'ont pas de droit de vote mais ils ont cependant un droit de parole.

6.1.4 Convocation

Un avis de convocation par courrier électronique, accompagné de l'ordre du jour, doit être expédié à tous les membres un mois avant la tenue de toute assemblée générale. La coordonnatrice à la gestion du Centr'ERE fait l'envoi au nom du Comité de direction et demande une confirmation de la réception de l'envoi ainsi qu'une confirmation de la présence du membre à l'Assemblée générale.

Convocation aux membres étudiants : Dès la réception de son avis de convocation à une assemblée générale, le membre chercheur régulier devra faire suivre cet avis (avec l'ordre du jour) à tous les étudiants sous sa direction qui répondent aux critères d'admissibilité des membres étudiants (Tableau 1). Il devra également mettre cet envoi en copie conforme au bureau de la coordination afin que ce dernier puisse mettre à jour, à chaque année, la liste des membres étudiants (en règle) du Centr'ERE.

Convocation aux membres du personnel : Dès la réception de son avis de convocation à une assemblée générale, le membre chercheur régulier devra faire suivre cet avis (avec l'ordre du jour) à tous les membres du personnel sous sa direction qui répondent aux critères d'admissibilité des membres du personnel (Tableau 1). Il devra également mettre cet envoi en copie conforme au bureau de la coordination afin que ce dernier puisse mettre à jour, à chaque année, la liste des membres du personnel (en règle) du Centr'ERE.

6.2 Comité de direction

6.2.1 Composition :

Le Comité de direction est composé de huit membres : le directeur du Centre, un représentant des membres de l'Équipe FQRSC, un représentant des chercheurs réguliers du Centre en poste à l'Université du Québec à Montréal, un représentant des chercheurs réguliers du Centre en poste dans les universités autres que l'UQAM, un représentant de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, un représentant des partenaires majeurs, un étudiants du 3^e cycle représentant les étudiants et un représentant du personnel régulier.

6.2.2 Mandat :

- a) Veiller au développement du Centre en conformité avec sa mission et ses objectifs.
- b) Donner son avis sur les activités importantes du Centre.
- c) Co-élaborer les orientations, la programmation scientifique, les politiques du Centre.
- d) Approuver le budget.
- e) Recommander l'acceptation des membres des différentes catégories.
- f) Entériner les décisions prises par le Comité exécutif

6.2.3 Nomination :

Le directeur du Centre est nommé par la Commission des études de l'Université du Québec à Montréal;

Le représentant des membres de l'Équipe FQRSC est nommé par l'équipe du FQRSC;

Le représentant des chercheurs réguliers du Centre en poste à l'Université du Québec à Montréal est nommé par l'ensemble des chercheurs réguliers du Centre en poste à l'Université du Québec à Montréal;

Le représentant des chercheurs réguliers du Centre en poste dans les universités autres que l'UQAM est nommé par l'ensemble des chercheurs réguliers du Centre en poste dans les universités autres que l'UQAM;

Le représentant de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM est nommé par la faculté des sciences de l'éducation sur recommandation du Comité de direction du Centre.

Le représentant des membres partenaires et le représentant des étudiants sont nommés par leurs collègues électoraux respectifs.

Le coordonnateur à la gestion du Centr'ERE, embauché par la direction, devient *de facto* membre du Comité de direction et représentant du personnel. Son mandat consiste à préparer les rencontres du Comité de direction, du Comité exécutif et de l'Assemblée générale, d'en faire les procès-verbaux ainsi que le suivi.

6.2.4 Durée du mandat : trois ans, renouvelable.

6.2.5 Fonctionnement :

- a) Le Comité de direction est présidé par le directeur du Centre.
- b) Le Comité de direction se réunit au besoin, au moins deux fois par année. Des rencontres par courrier électronique (étalées sur plusieurs jours) ont lieu afin de permettre aux membres du Comité de direction de prendre des décisions à distance, entre les rencontres régulières.
- c) Les décisions du Comité de direction sont prises à la majorité simple des membres présents; en cas d'égalité, la voix de la direction compte double.
- d) Le quorum doit être constitué par plus de la moitié des membres.

6.3 Comité exécutif

6.3.1 Composition :

Le comité exécutif est composé de trois membres : le directeur du Centre et deux chercheurs réguliers qui sont membres du Comité de direction.

6.3.2 Mandat :

- a) Épauler le directeur et le Comité de direction pour les tâches et les décisions importantes.
- b) Sélectionner les employés directement reliés à la direction du Centre.
- c) Présélectionner les nouveaux chercheurs réguliers et associés ainsi que les nouveaux partenaires majeurs et associés.
- d) Former les comités nécessaires au bon fonctionnement du Centre.
- e) Préparer les demandes de subvention d'infrastructure, etc.
- f) Prendre certaines décisions urgentes entre les rencontres du Comité de direction et les faire entériner par ce dernier.
- g) Le quorum doit être constitué par plus de la moitié des membres (2/3).

6.3.3 Nomination par les membres du Comité de direction

6.3.4 Durée du mandat : 3 ans

6.3.5 Fonctionnement :

- a) Le comité exécutif est présidé par le directeur du Centre.
- b) Le comité exécutif se réunit selon les besoins, au moins une fois par trimestre.

6.4 Direction

6.4.1 Mandat :

- a) Assurer le déploiement des activités du Centre en fonction de sa mission et de ses objectifs.
- b) Assurer la planification stratégique, le bon fonctionnement, le rayonnement, le financement et la pérennité du Centre en tenant compte de ses objectifs de recherche et de formation.
- c) Co-élaborer la programmation scientifique et les politiques du Centre avec le comité de direction.
- d) Préparer le budget du Centre et le soumettre à l'approbation du Comité de direction et de l'assemblée des membres.
- e) Donner suite aux recommandations du Comité de direction et de l'Assemblée des membres.
- f) Coordonner les relations avec les partenaires et les organismes de subvention.
- g) Superviser la préparation du rapport annuel du Centre.
- h) Présider le Comité exécutif et le Comité de direction.
- i) Veiller à l'application des statuts du Centre.
- j) Embaucher et superviser le personnel du Centre

6.4.2 Nomination par la Commission des études de l'UQAM

6.4.3 Durée du mandat : trois ans; renouvelable une fois.

6.5 Rapports annuels

Le centre institutionnel doit soumettre à la Faculté des sciences de l'éducation ainsi qu'au Vice-rectorat à la recherche et à la création les rapports suivants :

- Un rapport financier portant sur l'utilisation des ressources allouées par l'Université, accompagné d'un rapport sommaire des activités, au plus tard le 1er octobre suivant la fin du dernier exercice (31 mai).
- Un rapport scientifique, au plus tard le 1er octobre de la troisième année.

6.6 Exercice financier

L'exercice financier du Centre commence le 1^{er} juin de chaque année et se termine le 31 mai de chaque année.

7. Modifications des statuts

Toute demande de modification aux présents statuts et règlements doit être présentée au comité de direction et doit être approuvée à la majorité des deux tiers par l'assemblée générale des membres présents du Centre.

8. Principes de fonctionnement

8.1 Portée interdisciplinaire, interinstitutionnelle et internationale

Le Centre accueille des chercheurs de diverses disciplines permettant d'éclairer les dynamiques éducatives en matière d'environnement et d'écocitoyenneté.

Le Centre accueille des chercheurs de diverses institutions d'enseignement supérieur et de recherche, au Québec, au Canada et à l'international.

8.2 Dynamique partenariale

Le Centre est axé sur un partenariat avec des acteurs de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement au Québec et à l'international. Ce partenariat offre une plate-forme de développement d'une recherche ancrée dans l'interaction sociale, qui répond à des besoins socio-écologiques et qui favorise à cet effet un dialogue de savoirs. La dynamique de partenariat pourra prendre les formes suivantes : 1) conception et développement d'activités de recherches conjointes (en lien avec les objectifs du programme de recherche du centre), 2) appui ou participation à des activités des partenaires ou du Centre (en lien avec les objectifs de recherche du centre), 3) collaboration à des événements communs, 4) contribution à la diffusion, à la discussion et au transfert des travaux de recherche du Centre vers une diversité de milieux de pratique, 5) valorisation mutuelle des travaux et des productions des partenaires et du Centre, 6)

contribution en ressources ou en nature aux activités du Centre, 7) accueil d'étudiants stagiaires en milieu de pratique.

8.3 Importance accordée à la formation

Les activités du Centre associeront étroitement les étudiants 1) en inscrivant leur propre mémoire ou thèse dans le cadre de la programmation de recherche, 2) en les accueillant comme assistants de recherche dans les travaux dirigés par les chercheurs membres, 3) ou comme participants aux démarches réflexives de recherche-formation.

Les activités du Centre contribueront à nourrir les formations universitaires auxquelles sont rattachés les chercheurs membres du Centre.

8.4 Importance accordée à la diffusion, la discussion et la vulgarisation de la recherche

Diverses stratégies favorisent la diffusion, la discussion et la vulgarisation de la recherche : 1) des séminaires trimestriels et des séminaires spéciaux avec des chercheurs invités; 2) des conférences grand public; 3) un colloque annuel du Centre; 4) la collaboration des membres chercheurs à des événements conjoints avec des unités de recherche et des organismes partenaires; 5) la publication de monographies collectives; 6) la diffusion des productions des membres sur le site Internet du Centre; 7) un bulletin trimestriel; 8) des activités de communication avec les médias; etc.

En particulier, le Centre stimulera et soutiendra les structures suivantes :

- 1) La revue de recherche internationale : *Éducation relative à l'environnement - Regards, Recherches, Réflexions* : <http://www.revue-ere.uqam.ca>;
- 2) Le Réseau francophone international de recherche – RefERE : <http://www.refere.uqam.ca/>;
- 3) Un Centre de ressources en éducation relative à l'environnement – Ressources REP'ERE : ressources *in situ* et virtuelles, formations sur mesure, accompagnement de projets, consultations diverses, productions et éditions de documents (Les Publications Centr'ERE).

Statuts et règlements du Centr'ERE 5 : Catégories de membres

TABLEAU 1

Adopté à l'AGA 20 sept 2013

CATÉGORIES DE MEMBRES	DESCRIPTION	ACCEPTATION	OBLIGATIONS	CRITÈRES D'ACCREDITATION
Chercheurs réguliers	Professeurs d'une institution d'enseignement supérieur ou chercheurs œuvrant dans le domaine de recherche du Centre qui s'engagent à contribuer à la réalisation des objectifs du centre. Ils participent aux activités et bénéficient de tous les services offerts par le Centre.	Vote des deux tiers des chercheurs réguliers et des partenaires majeurs Les chercheurs réguliers ayant participé à la demande de reconnaissance de centre institutionnel sont automatiquement acceptés comme membres chercheurs réguliers	a) Participer aux activités régulières du centre; b) Développer la majeure partie de leurs activités de recherche conformément aux thèmes de la programmation du Centre; c) Assurer la direction des recherches d'étudiants aux cycles supérieurs dont le sujet de recherche porte sur les thèmes compris dans la programmation du Centre; d) Publier régulièrement dans le domaine de recherche du Centre; e) Envoyer une copie ou notice bibliographique de leurs nouvelles publications dans le domaine de recherche du Centre; f) Informer le centre de l'obtention de subventions de recherche, distinctions, nominations, etc.; g) Produire chaque année, dans les délais prescrits, leur rapport d'activités pour le rapport annuel.	a) Intégrer la majeure partie de leurs activités de recherche à la programmation du Centre; b) Publier régulièrement (articles dans les revues avec comité de lecture, livres ou chapitres dans des ouvrages soumis à l'évaluation des pairs) dans le domaine de recherche du Centre; c) Diriger régulièrement des étudiants aux cycles supérieurs; d) Demander et obtenir régulièrement des subventions de recherche. Durée de l'accréditation : 4 ans
Chercheurs associés	Des professeurs et des chercheurs du domaine de recherche du Centre qui ne rencontrent pas tous les critères d'accréditation des membres réguliers ou qu'ils sont déjà membres d'un autre centre institutionnel à l'UQAM	Vote des deux tiers des chercheurs réguliers et des partenaires majeurs Les chercheurs associés ayant participé à la demande de reconnaissance de centre institutionnel sont automatiquement acceptés comme membres chercheurs associés	S'engager à œuvrer à la réalisation des objectifs du Centre et à participer à ses activités.	Durée de l'accréditation : 4 ans

Partenaires majeurs	Représentants d'une institution ou d'une organisation (gouv. ou non gouv.) dont les activités rejoignent les objectifs du Centre et qui s'engagent à y apporter une contribution majeure	Vote des deux tiers des chercheurs réguliers Les partenaires majeurs ayant participé à la demande de reconnaissance de centre institutionnel sont automatiquement acceptés comme membres partenaires majeurs	a) Contribuer de façon importante aux activités régulières du Centre qui correspondent aux objectifs de leur institution ou organisation. b) Favoriser le transfert des travaux du Centre.	Durée de l'accréditation : 4 ans
Partenaires associés	Représentants d'une institution ou d'une organisation (gouv. ou non gouv.) dont les activités rejoignent les objectifs du Centre	Vote des deux tiers des chercheurs réguliers	a) Contribuer aux activités régulières du Centre qui correspondent aux objectifs de leur institution ou organisation. b) Favoriser le transfert des travaux du Centre.	Durée de l'accréditation : trois ans.
Étudiants	Étudiants admis à l'un des trois cycles d'études universitaires	Un étudiant sous la direction d'un membre chercheur régulier du Centre devient <i>de facto</i> membre étudiant du Centr'ERE à la condition de répondre aux critères d'accréditation des étudiants	Participer aux activités du Centre (conférences, colloques, ateliers, séminaires, etc.).	a) Travailler à titre d'assistants ou d'adjoints de recherche sous la direction d'un chercheur régulier ou associé du Centre, l'activité s'inscrivant dans l'un des thèmes de la programmation scientifique du Centre; ou b) Préparer une maîtrise ou un doctorat sous la direction d'un membre régulier ou associé du Centre, et dont le sujet de recherche s'inscrit dans l'un des thèmes de la programmation scientifique du Centre. Durée : tant et aussi longtemps que les conditions d'admissibilité sont remplies.
Personnel	Personnes ayant un lien contractuel avec le Centre ou être employé par un chercheur régulier du Centre dans le cadre des travaux reliés aux objectifs du Centre.	Les employés réguliers du Centre et ceux qui sont sous octroi de subvention avec les chercheurs réguliers du Centre deviennent <i>de facto</i> membres dans la catégorie du personnel, à la condition de répondre aux critères d'accréditation du personnel.	Mener une activité dédiée à la recherche au fonctionnement ou à la gestion du Centre.	Travailler au sein de l'équipe du Centr'ERE et participer à la gestion ou à la réalisation des activités du Centre ou travailler à titre d'agent, d'assistant ou d'auxiliaire de recherche dans le cadre des projets ou activités d'un chercheur régulier. Durée de l'accréditation : Tant et aussi longtemps que le membre est un employé régulier du Centr'ERE

Membres émérites	Titre honorifique conféré à un chercheur ou une personnalité pour souligner leur apport marquant au champ de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté.	Nomination à vie sur recommandation du Comité de direction		
Chercheurs postdoctoraux	Chercheurs effectuant un stage postdoctoral au Centre ou auprès d'un chercheur régulier du Centr'ERE	Nomination par le Comité exécutif		a) Détenir un diplôme de doctorat depuis moins de cinq ans, effectuer un stage postdoctoral pour une durée minimale de trois mois sous la direction d'un chercheur régulier du Centre. b) Mener un projet de recherche qui s'inscrit dans la programmation scientifique du Centre.
Chercheurs invités	Chercheurs effectuant un séjour d'au moins un mois au Centre ou auprès d'un chercheur régulier du Centr'ERE	Nomination par le Comité exécutif		Mener un projet de recherche qui s'inscrit dans la programmation scientifique du Centre.
Les amis du Centr'ERE	Toute personne intéressée à recevoir les communications du Centre et à participer aux activités publiques.	Nomination par le Comité exécutif		

ANNEXE 1

Objectifs généraux du programme de recherche

- Comprendre la dynamique de construction du rapport individuel et collectif à l'environnement sous l'angle novateur des liens rétroactifs entre l'identité écologique, la mobilisation des savoirs et l'engagement citoyen, en relation plus spécifiquement avec le développement d'une capacité d'innovation écosociale.
- À l'appui des résultats des travaux relatifs au premier objectif, contribuer au développement du champ théorique et pratique d'une éducation relative à l'écocitoyenneté visant à stimuler l'essor d'une démocratie participative : fondements, principes, approches, stratégies et démarches pédagogiques.
- En vue d'enrichir la formation (initiale et continue) des enseignants et autres agents d'éducation (formateurs, animateurs, interprètes, gens des médias, etc.) en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté, identifier et caractériser les différents contextes, les possibilités, les enjeux et les défis du développement de compétences professionnelles chez ces médiateurs du rapport à l'environnement.
- Dans une visée stratégique, cerner les rôles, les possibilités, les ressources, les enjeux et les voies de développement des différentes institutions et organisations de la « société éducative » (ONG, musées, parcs, médias, etc. au Québec et au Canada) en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'écocitoyenneté, mettant en évidence leur complémentarité pour favoriser leur coopération.